

Le 1^{er} avril 2011

PAR SDÉ ET COURRIER

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
C.P. 001, Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bur. 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Annie Gariépy
Avocate

8, du Village boisé
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J2W 1N1

Tél. : (450) 515-1859

Télec. : (450) 515-6606

C. élec. : gariépy.annie@videotron.ca

OBJET : Demande de modifier les tarifs de SCGM dès le 1^{er} octobre 2011

Commentaires du RNCREQ sur la procédure et l'échéancier proposés
Dossier : R-3752-2011

Chère consœur,

Vous trouverez ci-joint les commentaires du RNCREQ, en réponse à la correspondance de la Régie du 22 mars 2011, relatifs au traitement des sujets et de l'échéancier proposés pour la phase 2 du dossier mentionné en titre.

Le RNCREQ est d'avis qu'il est prématuré de se prononcer sur le traitement des sujets et de l'échéancier de travail avant que la preuve de la phase 2 ne soit déposée. Pour le RNCREQ, l'examen de la preuve de la demanderesse se doit d'être fait avant que les intervenants ne se prononcent sur le traitement des sujets et l'échéancier appropriés. Le RNCREQ réserve ses commentaires et attendra l'examen de la preuve de la phase 2 avant de se prononcer.

Quant à l'échéancier proposé pour les rencontres du groupe de travail, le RNCREQ estime que les deux (2) journées retenues seront insuffisantes pour procéder à la négociation complète des sujets retenus dans le cadre du PEN.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer chère consœur, mes salutations distinguées.



Me Annie Gariépy

c.c. Me Vincent Regnault (SCGM)
Philippe Bourke (RNCREQ)